

Traitement et contrôle de la paie E-Learning

(1/1)

CONTENU

INFORMATIONS

DURÉE

40 minutes (Accessible pendant 6 mois)

PRIX

1 à 9 pers : 85 € HT / pers 10 à 29 pers : 70 € HT / pers 30 à 49 pers : 60 € HT / pers 50 à 99 pers : 50 € HT / pers 100 à 149 pers : 40 € HT / pers 150 à 499 pers : 30 € HT / pers + de 500 pers : 20 € HT / pers

Prix TTC calculé en fonction du taux de TVA en vigueur à la date de réalisation de la formation.

PRIX DU MODULE

9 500 € HT

CONCEPTEUR

Expert KPMG

LANGUE(S) DISPONIBLE(S)

Français

NATURE DE L'ACTION

Cette action de formation entre dans le champ d'application de l'article L 6313-1 du Code du Travail

SUIVI DE L'ACTION ET APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Ceux-ci sont effectués conformément à l'article L6353-1 du Code du Travail

SANCTION DE LA FORMATION

Attestation de formation

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

Contactez votre conseiller régional

www.formation.kpmg.fr

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11920002792 auprès du préfet de la région lle de France

KPMG Academy, association fondée par KPMG S.A., membre français de l'organisation mondiale KPMG constituée de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais («private company limited by quarantee»).

Association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901 enregistrée à la Préfecture des Hauts-de-Seine sous le n° W9 22 00 3006. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques utilisées sous licence par les cabinets indépendants membres de l'organisation mondiale KPMG.

Siège social : Tour Eqho – 2 avenue Gambetta - CS 60055 – 92066 Paris La Défense Cedex N° Siret : 309 660 637 00039

N° Siret : 309 660 637 00039 TVA Union Européenne : FR 223 096 60 637

PUBLIC CONCERNÉ

- DRH, RRH, RH et gestionnaire de paie
- Toute personne ayant en charge la gestion sociale et à toute personne impliquée dans la réalisation ou le contrôle des bulletins de paie

PRÉREQUIS

Aucun

OBJECTIFS

- Permettre de mener les contrôles des règles de calcul de paie et de gestion à appliquer dans chaque situation
- Être en mesure d'élaborer ou faire évoluer les procédures internes
- Sécuriser le paramétrage pour éviter tout risque d'erreur au niveau de calcul des cotisations sociales.

DEMARCHE PÉDAGOGIQUE, DOCUMENTATION REMISE ET ÉVALUATION

- Démarche méthodique et structurée pour faciliter l'apprentissage
- · Cas pratique et mises en situation pour une application immédiate
- Accompagnement personnalisé par les experts via la plateforme d'apprentissage
- Fiche de synthèse téléchargeable pour retenir l'essentiel
- · Questionnaire réalisé afin d'évaluer les compétences acquises
- Evaluation de la satisfaction et de l'engagement

PROGRAMME

LE PROCESSUS DE PAIE

- Etapes du processus de paie
- · Questions préalables avant tout calcul de paie

LES DIFFÉRENTES MÉTHODES DE CONTRÔLE

· Présentation des différentes méthodes pour contrôler les bulletins de paie

LES INFORMATIONS À CONTRÔLER

- Mentions obligatoires du bulletin de paie
- Contrôle du brut
- · Contrôle des cotisations

QUIZ DE CONNAISSANCES

Evaluation des acquis avec un questionnaire à choix multiples

